OUTDOOR CYCLING FESTIVAL

27 & 28 JUIN 2026

MANDELIEU

TEST MATOS VÉLOS

ROUTE · GRAVEL · VTT

BULLETIN DE RÉSERVATION

POURQUOI EXPOSER ?

- Pour faire **tester,** parce qu'avant d'acheter, il faut tester !
- **Rencontrer** et **convaincre** des futurs **clients**
- **Contribuer au Sellout** de vos détaillants
- La RAF : un rdv de **passionnés pratiquants**
- Des tests **sécurisés et gratuits**
- **3 jours** au cœur de Mandelieu (06)
- À 10 minutes du **massif de l'Estérel,** spot parfait pour le **Gravel** et **VTT**
- Au pied **Col de Tanneron** idéal pour le **vélo de route**
- Du test mais aussi des **animations, projections de films, social ride, ateliers, ...**

LA RACE ACROSS FRANCE EN CHIFFRES

- Création en **2018**
- **1200** participant en 2025
- Âge moyen **39** ans
- **5 formats** de distance, **5 départs** et **1 seule arrivée** à Mandelieu
- Budget media **100k€**
- 3,5 Millions de vues au cumul des différentes plateformes (Instagram, Facebook, Youtube)
- 1 site web dédié : **35k visites, 78k sessions, 140k pages vues**
- Instagram + Facebook : **+ 35k followers**
- 1 plateforme live : **+46K visiteurs** uniques
- 1 podcast Ultra Talk : **25k écoutes** pendant l'évènement
- Youtube Aftermovie 2024 : **+30K vues**
- 1 Base de données de **17,7k adresses emails**

INFORMATIONS EXPOSANT

Raison sociale

Marque(s) en test

Adresse

Code postal | Ville | Pays

Adresse de facturation (Si différente de l'entreprise)

Adresse

Code postal | Ville | Pays

☐ Route ☐ Gravel ☐ VTT ☐ Gamme Femmes ☐ Gamme Enfants

RESPONSABLE RÉSERVATION

Nom | Prénom

Tél. | Email

RESPONSABLE TERRAIN

Nom | Prénom

Tél. | Email

MA COMMANDE

INSCRIPTION AVANT LE 31 JANVIER 2026	**85 € HT/M²**	x	= 0	€
INSCRIPTION APRÉS LE 1ER FÉVRIER 2026	**105 € HT/M²**	x	= 0	€

TOTAL HT	0	€
TVA 20%	0	€
TOTAL TTC	0	€

EFFACER LE FORMULAIRE

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le bulletin de réservation doit être envoyé à l'organisateur Sportair accompagné du règlement de la totalité de la somme TTC. La réservation ne pourra être validée qu'à réception d'un dossier complet. Le non-respect de cette clause entrainera l'annulation de la participation à l'évènement OUTDOOR CYCLING FESTIVAL. Les règlements doivent être effectués par virement bancaire (voir RIB en page 1). Les retards ou défauts de paiement entraîneront également l'annulation de la participation à l'évènement.

CONDITIONS D'ANNULATION

• 90 à 30 jours avant le début de l'événement : 50 % de frais d'annulation
• 30 jours avant le début de l'évènement : 100 % de frais d'annulation

RESPONSABILITES ET ENGAGEMENTS

L'organisateur est assuré en « Responsabilité civile organisateur ». L'organisateur s'engage à mettre en place un service de vigiles la nuit pour assurer la sécurité du matériel stocké qui ne serait en aucun cas être assimilé à des biens confiés. En conséquence l'exposant est invité à souscrire auprès de ses assureurs les garanties d'assurances habituelles « foires et salons », c'est-à-dire de responsabilité civile et « tous risques » sur ses effets, objets et matériels personnels et professionnels. L'exposant s'engage, avec ses assureurs, à renoncer à recourir contre l'organisateur en cas de dommages provoqués ou subis par ses effets, objets et matériels professionnels, pour quelque raison que ce soit, y compris en cas de transport, disparition, détérioration. L'exposant devra produire une attestation d'assurance de responsabilité civile valable pour toute la durée de l'événement. Il relèvera de la responsabilité de l'exposant de faire la déclaration en gendarmerie en cas de vol. L'exposant pourra alors obtenir, auprès du gestionnaire du système informatique, le nom, prénom et contacts de la personne responsable du vol. L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable d'un vol. Il appartient à chaque exposant d'accomplir les formalités douanières pour les produits en provenance de l'étranger.

LIMITATION DES RESPONSABILITÉS ET CAS DE FORCE MAJEURE

Si l'événement ne pouvait avoir lieu, pour toute ou partie de sa durée, ou en cas de force majeure (tempête, cataclysme, grève nationale, incendie...), l'organisateur ne sera pas tenu au remboursement des sommes versées par les exposants.

JURIDICTION

L'acceptation de l'engagement contractuel implique le respect des prescriptions du présent contrat et des conditions citées dans ce bulletin de réservation. En cas de contestation ou de litige, les tribunaux d'Annecy seront seuls compétents.

VALIDITÉ DU CONTRAT

Pour la prise en compte de toute demande de réservation, le présent contrat doit impérativement être dûment rempli, signé et validé par le tampon de la société. Si l'une des clauses n'est pas respectée, le contrat ne pourra être considéré comme valable. En raison de l'épidémie du Covid-19 et de toute éventuelle mutation de celui-ci, nous attirons particulièrement votre attention sur le fait que l'organisateur pourra être amené à annuler la tenue de Salon ou à le reporter à une autre date pour répondre aux recommandations des organisations sanitaires et gouvernementales. Dans une telle hypothèse, l'organisateur notifiera sans délai à l'exposant sa décision d'annuler ou de reporter. En cas d'annulation, il n'y aura lieu à aucun dommage et intérêt et les sommes perçues par l'organisateur seront restituées à l' exposant, déduction faite des dépenses engagées : ce que l'exposant accepte et reconnaît expressément.

☐ J'ACCEPTE LES CONDITIONS CI-DESSUS

Je, soussigné(e) _____

atteste sur l'honneur avoir pris connaissance des conditions exposées ci-dessus,

et engage officiellement la société _____

que je représente en ma qualité de _____

Fait à _____, le _____

Signature _____ Cachet de l'entreprise _____

EARLY BIRD JUSQU'AU 31 JANVIER 2026

Ce bulletin est à compléter intégralement sur votre navigateur web
et à retourner signé par email à hadrien@sportair.fr
accompagné d'un acompte de 50% du montant TTC avant le 31 janvier 2026
Le reste dû est à réglé avant le : 30 avril 2026

Paiement par chèque à l'ordre de « Eurovet / Sportair » ou par virement bancaire (voir le RIB ci-dessous)
RIB SPORTAIR - Société Générale - Annecy

Code banque	Code agence	Numéro de compte	Clé	IBAN : FR76 3000 3001 0000 0208 2248 658
30003	00100	00020822486	58	BIC (SWIFI) : SOGEFRPP

EUROVET/SPORTAIR - 11 rue du Pré Faucon - PAE Les Glaisins - 74940 Annecy-Le-Vieux - +33 (0)4 58 58 23 00

EFFACER LE FORMULAIRE